Article 26 : Formalités d'avant-match

26.1) Les arbitres exigent la présentation des licences avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs conformément à l'article 141 des Règlements Généraux de la FFF.

Les dispositions de l'article précité s'appliquent à toutes les catégories de joueurs. La production d'un certificat médical de non contre-indication est, à défaut de présentation d'une licence, toujours obligatoire pour participer à une rencontre.
Il est précisé que le terme « pièce officielle » s'entend exclusivement pour les pièces délivrées par les autorités officielles (Préfectures, Ministères, etc.) et sous la réserve expresse qu'elles comportent une photographie d'identité (entrent dans cette catégorie, en particulier, la carte nationale d'identité, le passeport, la carte de résident étranger, le permis de conduire, etc.).
Toute pièce délivrée par une Administration (S.N.C.F., Transports en commun, etc.) est considérée comme pièce non officielle et doit être retenue par l'arbitre. Il en est de même pour les pièces émanant d'une autorité officielle mais dont la photo est simplement collée ou agrafée, et validée par un timbre humide.
Entrent également dans la catégorie des pièces non officielles, les cartes scolaires, de Clubs, dès l'instant où elles comportent une photo de l'intéressé(e).

26.2) Banc de touche

Lors des matchs seniors et jeunes (Foot à 11), ne peuvent prendre place sur le banc de touche et à condition d'être inscrits sur la feuille de match (avec le numéro de la licence *) que :

- le (s) remplaçant (es) (3),
- le(s) responsable(s) licencié(s). L'entraîneur ou une personne qualifiée est autorisée à évoluer dans cette zone et à donner des instructions techniques. Cette possibilité n'est offerte qu'alternativement à une seule personne à la fois celle-ci doit retourner à sa place une fois qu'elle a donné ses instructions.

(*) Il est de la responsabilité de l'arbitre de vérifier que le banc de touche est en conformité (inscription sur la feuille de match avec n° de licence).

Pour les matchs de jeunes à 4, à 5 ou à 8, la commission Foot d'Animation rappelle régulièrement par voie de PV électronique, que seuls les remplaçants et l'éducateur responsable d'équipe peuvent être sur le bord de la touche. Les parents et les spectateurs restant derrière les mains courantes.